

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017 A 20 H 00

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 9 Pouvoirs : 2

Présents : MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON, Christophe LAMOTTE, Monique CHAPPUIS, Elie BACHELET, Laurent GALLAY, Emilie ROCHETTE, Bruno BORDET,

Absents excusés : Mme Chantal FORMENT, Mme Angélique BLANC,

Absents : M. François BARATAY,

Pouvoirs : Mme Angélique BLANC a donné pouvoir à Mme Emilie ROCHETTE,
Mme Chantal FORMENT a donné pouvoir à Mme Monique CHAPPUIS,

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 Avril 2017 a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Lors de la séance du 19 Mai 2017, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

1 - Avenant N°3 à la convention relative aux modalités de portage de repas – Reprise de la gestion par la CCPEVA

Mme le Maire rappelle la convention relative aux modalités de portage de repas aux personnes âgées et handicapées domiciliées à Vinzier, entre la commune de Vinzier et la CCPE.

Vu la création de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance le 1^{er} janvier 2017,

Vu l'avenant n°3 délibéré par le conseil communautaire et relatif aux modalités de portage de repas et de reprise de la gestion par la CCPEVA.

En conformité avec les articles 1 et 2 de l'avenant n°2 en date du 10 mars 2005, prévoyant la reprise de la gestion du service de portage des repas par la Communauté de Communes du Pays d'Evian, il convient de modifier la convention comme suit :

✓ article 1 : la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance se substitue de plein droit à la Communauté de Communes du Pays d'Evian, en ce qui concerne les compétences de service à domicile.

✓ article 2 : le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant N° 3 à la convention relative aux modalités de portage de repas et de reprise de la gestion par la CCPEVA

2 – Cantine scolaire : Tarifs année scolaire 2017/2018

Après avoir rappelé que la cantine scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire et les tarifs pratiqués cette année, Madame le Maire invite le Conseil à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, pour un tarif unique.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention, pour une augmentation du tarif.

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

✓ Prix unique du repas : 5,00 €

La facturation sera établie mensuellement par la Mairie dans le mois qui suit le mois d'inscription à la cantine.

3 - Garderie périscolaire : Tarifs année scolaire 2017/2018

Après avoir rappelé que la garderie périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire et les tarifs pratiqués cette année, Madame le Maire propose une augmentation des tarifs et invite le Conseil à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, par 3 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention, pour une augmentation du tarif.

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer comme suit les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018, avec un maintien du tarif de l'année précédente :

✓ Prix de l'heure de garderie périscolaire par enfant : 1,90 €

Soit :

- le matin (7 H 20 / 8 H 20) = 1,90 €

- Le soir (16 H 30 / 18 H 30) : deux possibilités :

1 heure = 1,90 € ; 2 heures = 3,80 €

La facturation sera établie mensuellement par la Mairie dans le mois qui suit le mois d'inscription à la garderie.

4 - Activités périscolaires : Tarifs année scolaire 2016/2017

Après avoir rappelé que les activités périscolaires fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la fin des cours de l'après-midi, soit de 15 H 30 à 16 H 30, en période scolaire et les tarifs pratiqués cette année, Madame le Maire propose d'harmoniser le tarif avec les autres prestations proposées, en l'occurrence la garderie et invite le Conseil à fixer les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le prix de l'heure des activités périscolaires à 1,90 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018.

La facturation des activités périscolaires sera établie par la Mairie dans le mois qui suit le mois d'inscription aux activités.

5 - Indemnités de gardiennage de l'église – Exercice 2017

Se référant à la circulaire préfectorale du 21/04/2017, Madame le Maire propose au Conseil d'allouer en 2017, comme les années passées, en l'occurrence à Monsieur Laurent BLANC, l'indemnité maxima de gardiennage de l'église appliquée en Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 2 voix contre et une 1 abstention.

Après avoir délibéré,

Décide et accepte d'allouer en 2017 à Monsieur Laurent BLANC l'indemnité maxima de gardiennage de l'église appliquée en Haute-Savoie, dont le montant s'élève à 743,53 €, en tenant compte de la revalorisation du point d'indice.

6 - Avenant à la convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal

Mme le Maire rappelle la convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal signé le 15 décembre 2015 et notamment son article 3, qui stipule que dans le cadre « d'objectifs d'amélioration » de la bibliothèque, un avenant à ladite convention sera signé.

Celui-ci permettra, pour une durée de deux ans et de manière dérogatoire, de bénéficier de prestations spécifiques

Dans ce cadre, Mme le Maire propose au Conseil municipal de signer l'avenant à la convention.

Par cet avenant, la Commune s'engage à :

- Maintenir la surface existante
- Former le personnel
- Maintenir les heures d'ouverture
- Réserver un budget aux collections

Lui permettant ainsi d'offrir des services d'une bibliothèque B3.

Le Conseil Savoie Mont-Blanc (Savoie Biblio) s'engage à fournir à la commune signataire les prestations correspondantes à la typologie de bibliothèque arrêté dans l'article 2.

L'avenant est signé pour une durée de deux ans minimum à compter du 1^{er} Juin 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir délibéré,

Approuve l'avenant à la convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

7 - Dons – Pour la réparation de la voûte de l'Eglise

Madame le Maire informe que l'Association SAINT-PIERRE à VINZIER a collecté des fonds pour contribuer à la réparation de la voûte de l'église suite à son effondrement en novembre 2016. Dans ce cadre, l'Association SAINT-PIERRE souhaite faire un don à la Commune d'un montant de 1730 € (Mille sept cent trente euros).

Madame le Maire invite le Conseil à se prononcer sur l'acceptation de ce don.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L2242-1 et L2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

✓ Décide d'accepter le don de l'Association SAINT-PIERRE d'un montant de 1730 € (Mille sept cent trente euros) ;

- ✓ Dit que ce don sera comptabilisé à l'article 7713 « Libéralités reçues » du budget Principal ;
- ✓ Autorise le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

5 - Demandes d'Urbanisme

1 - CERTIFICATS D'URBANISME OPERATIONNELS

➤ **Certificat N° CUb 074 308 17 B0021**

Mrs. RUBIN Daniel et Roger – Chemin de Champ Pollien - Section A n° 1344
Opération projetée : construction d'une maison à usage d'habitation sur le lot A

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Certificat N° CUb 074 308 17 B0022**

Mrs. RUBIN Daniel et Roger – Chemin de Champ Pollien - Section A n° 1344
Opération projetée : construction d'une maison à usage d'habitation sur le lot B

Avis du Conseil : FAVORABLE

2 - DECLARATIONS PREALABLES

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0007**

M. Christian TREBOUX – 90 Chemin du Bois du Ban – Section A n° 1, 2 et 254
Nature des travaux : création d'un abri ouvert accolé au hangar existant (40m² d'emprise au sol).

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0008**

Mme Dominique BLANC – 55 Chemin de Champ Pollien – Section A n° 1826
Nature des travaux : isolation par l'extérieur, remplacement des fenêtres et extension de l'habitation (4,16 m² de surface de plancher)

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0009**

Mme Odile MOREL – 599 Route des Traverses – Section A n° 1351 et 1822
Nature des travaux : construction d'un abri à bois accolé à l'habitation existante (20m² d'emprise au sol) structure bois couverture en bac acier de couleur brune

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0010**

Mrs. RUBIN Daniel et Roger – Chemin de Champ Pollien - Section A n° 1344
Nature des travaux : division du terrain en vue de construire

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0011**

M. GOLDSCHIEDER Gabriel – 405 Chemin du Pied de la Fin - Section A n° 1658
Nature des travaux : construction d'un abri de jardin en bois lauré chêne clair, couverture identique à l'habitation existante (14,79 m² de surface de plancher)

Avis du Conseil : FAVORABLE

➤ **Déclaration N° DP 074 308 17 A0012**

M. CANESO Didier – 187 Impasse des Près à la Dame - Section A n° 423
Nature des travaux : construction d'un abri voitures accolé à l'habitation existante (13,08 m² d'emprise au sol). Structure bois, couverture identique à l'habitation existante.

Avis du Conseil : FAVORABLE

3 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

➤ **Permis N° PC 074 308 17 B0001**

M. GAANOUN Madjid – 3 Impasse de l'Essert – Section A n° 1195 et 1196

Nature des travaux : construction d'une couverture sur une piscine existante en ossature alu de teinte gris anthracite RAL. 7016.

Avis du Conseil : FAVORABLE

5 - Questions diverses

Un point a été fait sur la programmation des réunions et rendez-vous à venir.

Monique CHAPPUIS informe que des habitants souhaiteraient avoir la possibilité de payer leur facture d'eau au mois de juillet et non en fin d'année. Le conseil municipal prévoit une facturation en juillet 2017.

Elie BACHELET demande quelle est l'avancée du projet du cabinet médical. Une étude de division de la Savoyarde a été demandée à un cabinet d'architecture.

Elie BACHELET propose que l'entreprise J. BECHET effectue une visite du toit pour contrôler tuiles et gouttières avant le démarrage des travaux du bâtiment l'Allobroge.

Elie BACHELET informe que la route communale située au niveau du 480 route des Clouz a été très abimée lors des travaux de construction de deux maisons. Un courrier sera envoyé aux propriétaires leur demandant la remise en état.

Laurent GALLAY propose de faire réaliser des fiches de tâches par les employés techniques afin d'estimer le temps passé sur les différentes missions. Cela permettrait de lister les difficultés rencontrées lors de leurs missions et d'avoir recours à une sous-traitance en vue d'une meilleure optimisation.

La séance est levée à 22h30.

A VINZIER, le 1er Juin 2017

Vu, le Maire

